



Crédit à la consommation

Par **liam45**, le **25/10/2013 à 11:17**

Bonjour,rnrnJ'ai contacté un crédit facet en 1999 de 4000 frs avec mon ex épouse qui par la suite de notre séparation a re contracté un crédit avec ce meme organisme sans que j'en sois au courant..rnDepuis quelques jours je reçois plusieurs coups de téléphone d'un cabinet de recouvrement me demandant le remboursement de la somme de 6312.33 euros.rnJ'ai reçu aujourd'hui (vendredi 25 octobre 2013)un courrier recommandé stipulant une mise en demeure de ce cabinet.rnEn consultant votre forum j'ai cru comprendre qu'il y avait prescription..rnA priori la dernière échéance versé par mon ex femme daterait de 2006.rnD'après eux j'aurai reçu une mise en demeure à ce moment là mais je n'en ai pas le souvenir. Depuis plus rien de mon coté...sachant que mon ex épouse aurait obtenu un effacement totale de ses dettes par la banque de france en présentant un dossier de surendettement.rnA votre avis j'ai quel recours et que doit je faire ?rnrnMerci d'avance pour votre aide

Par **Tisuisse**, le **25/10/2013 à 12:49**

Bonjour,rnrnCe que vous devez faire ? vous reporter au post-it relatif aux officines de recouvrement, tout est indiqué dessus.

Par **liam45**, le **26/10/2013 à 11:24**

post-it aux officines de recouvrement...jamais entendu parlé..vous pouvez m'en dire plus svp?

Par **chaber**, le **26/10/2013** à **11:38**

bonjourrnhttp://www.experatoo.com/information-du-consommateur/officines-recouvrement_73116_1.htm#.UmuNihBtZ_A

Par **liam45**, le **27/10/2013** à **15:07**

merci beaucoup pour ces renseignements.

Par **pat76**, le **30/10/2013** à **16:52**

BonjourrrnnAttendez sans vous inquiéter le prochain courrier et revenez sur le forum où nous vous indiquerons de quelle manière répondre à l'officine de recouvrement.

Par **liam45**, le **31/10/2013** à **19:11**

d'accord merci encore